



**Association  
des Parents et Amis  
des Enfants Inadaptés**  
Réseau de Marie Galante

# NOS ÉTABLISSEMENTS

L'association agit dans une perspective **de « services » à la personne et à la collectivité**. Son action, centrée avant tout sur l'accompagnement des personnes, se justifie également par sa place au sein de la société comme mouvement dynamique et réseau de compétences. C'est dans cet esprit que toute structure ou service géré par l'association trouve sa raison d'être.

**Les établissements et services constituent le niveau essentiel de l'activité de l'association ; ils agissent en harmonie et dans le respect de leurs missions, des obligations légales et réglementaires, notamment les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février sous la responsabilité exclusive du Directeur.** Il participe à l'essor de l'innovation et au développement des partenariats et réseaux. Ils agissent en relation régulière avec les autres organismes de l'action médico-sociale, de l'Education nationale, de pédopsychiatrie, les entreprises et acteurs économiques et sociaux, qui contribuent à l'inclusion des personnes handicapées accompagnées dans la société et la vie ordinaire.

Une attention particulière est portée à la créativité et à la qualité des projets des établissements et services, dans une perspective visant à anticiper et à répondre le mieux possible aux besoins, ainsi elle innove en proposant un projet « bien-être » : alimentation biologique ou naturelle, afin de favoriser un développement physique optimal de la personne en situation de handicap.

La dynamique de projet et de service prévaut sur la logique de fonctionnement ; elle se traduit dans les différentes organisations internes sous la responsabilité exclusive des équipes de direction.

L'association poursuit sa démarche d'innovation pour accroître l'autonomie et la qualité de vie des personnes. Elle développe une « veille médico-sociale », via son Guichet d'informations, une veille médico-sociale active qui s'appuie sur l'observation de notre environnement, la prise en compte de l'expérience des personnes accompagnées, des équipes et des professionnels, des familles. Toutes les sources d'information, de documentation et les formations permettant d'enrichir les compétences et l'adaptabilité des établissements et services au regard des besoins sont développées.

Cela invite chacun, quelle que soit sa place, à vivre sa responsabilité et à participer à la réflexion commune, traduite dans chaque établissement et plus largement, entre les différents services et au niveau des instances associatives.

Le projet d'établissement constitue une réponse appropriée au projet de l'association aux missions, et il participe à l'évolution du projet associatif. Il représente une référence pour les personnes accompagnées, pour les équipes, les familles et les partenaires. Il s'élabore en conformité aux obligations légales et réglementaires, et son évaluation implique la participation et l'intégration du point de vue des différents acteurs internes et externes.

Le projet d'établissement relève de la responsabilité du Directeur, de l'impulsion et de l'évaluation des équipes de direction en lien avec les professionnels et les équipes. L'association exerce un rôle de vigilance, de validation et de contrôle de la mise en œuvre du projet. Au-delà, l'évaluation et l'auto-évaluation sont une obligation et constituent une dynamique qui mobilise les équipes, les professionnels, et font l'objet de méthodes validées par l'association.